

## Choix droit public/droit privé

Par **Minoush**, le **08/01/2017** à **21:33**

Bonjour à tous,

J'écris pour la première fois sur ce forum car, comme le titre l'indique, je dois faire un choix pour mon semestre 2 de licence 3 entre des matières de droit privé en groupe 1, et des matières de droit public en groupe 2.

Il se trouve que je suis complètement perdu et ça m'angoisse beaucoup car je n'ai pas vraiment de préférence et j'ai peur de faire un choix que je pourrais regretter.

En groupe 2 droit public il y a le droit administratif que je déteste et dans lequel je suis nul. En revanche il y a le DIP, DUE qui me plais. Mais j'obtiens de meilleurs résultats en droit privé et il se trouve que ça me va aussi. On m'a conseillé de choisir en fonction de ce que je veux faire après la licence, jusqu'à présent je voulais faire un master 1 Droit international et DUE mais suite à mes résultats du Semestre 1 je me remet en question..

J'ai cru comprendre qu'avec un master DIP et DUE il y a pas vraiment de débouchés en France est ce vrai?

Est ce qu'on est "condamné" à faire du droit public toute sa carrière avec un master en Droit international et DUE? Autrement dit, si l'on devient avocat par exemple avec ce master, on peut plus faire de droit privé?

Pourriez vous m'éclairer sur le sujet car ce choix que je dois faire m'affecte beaucoup plus que je ne l'aurais cru...

Très bonne soirée à vous

Par **Poussepain**, le **09/01/2017** à **11:07**

Bonjour,

L'avocat commence généraliste, sa compétence et son éventuelle spécialisation, il l'obtient par les dossiers qu'il est amené à traiter (collaboration avec d'autres cabinets, clientèle personnelle...) et les matières dans lesquelles il se forme pendant son exercice.

Mais vous comprenez que nécessairement les études universitaires vont conditionner en grande partie la clientèle et les cabinets auxquels il aura accès, et donc sa spécialisation.

Ainsi une réorientation dans la profession est toujours envisageable, mais entre du droit privé

et du droit public le fossé est grand, et cela dépendra des opportunités.

Le droit administratif est la base du droit public, alors que le droit international privé et le droit de l'union européenne sont des matières plus spécifiques.

Il faut voir le droit international privé comme une matière complémentaire à votre cursus quel qu'il soit (au plan professionnel c'est une niche très spécifique).

En ce qui concerne le droit international et le DUE cela mène, en dehors des carrières universitaires, soit à des fonctions internationales (effectivement peu d'élus), ou à revenir dans le droit public ou dans les affaires internationales (et donc à une certaine spécialisation, voir réorientation...). C'est un parcours moins balisé que les filières de droit privé ou droit public classique.